



Litige avec patron en restauration

Par **heron**, le **11/03/2008** à **19:07**

bonjour je suis actuellement en cdi en temps que employe cafeterira j'occupe un poste en cuisine.ma patronne nous a demander de travaille pendant une journe seul quand l'une de nous est en repos et elle nous paye 4heur en suplementair nous avons acceper l'offe. qumais elle ne tien pas ces engagement par raport au salair et elle abuse de notre gentillesse allor nous avons décider de ne plus le faire l'accore que nous avons passe n'ait que verbale il y a rien qui stipule que nous devons travailler seul sur notre contrat travaille.nous lui avons dit que nous voulions plus travailler seul et qu'elle nous trouve une perssone pour fair nos jour de repos elle nous a repondu que cella lui coutait tros cher et que nous continurons a travailler seule nouslui avos tenu tête et nous lui avons dit quen nous ferons que le stricte minimume et que si les gents ce plain qu'il n'y a pas ce qu'il faut c'est son probleme elle nous a menacer de nous licencier pour faute grave. rnrnpouvez vous nous eclaire car rien est tipuler sur notre contrat que nous devons travailler seule rnrnet dans la restauration collective est t'il normale de ce retrouver a seul dans une cuisine.rnrnsi vous pouvez nous eclaire sur un paragrafe dans notre contrat ui ditrnrnvous pouvez etre amenée a la prealable et explicite de l'employeur a effectuer des heures supplementaitres.rnrnavons nous notre mot a dire par raport a tous cella.nous vous remercions d'avence pour vos reponses.